



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39	Date convocation : 06/02/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 06/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Galapian, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°005-2024 – Développement Economique-Tourisme  
Candidature à l'appel à projet régional ACTT (Accompagnement  
au Changement des Territoires Touristiques) – Candidature  
groupée avec ADRT47**

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture : 16/02/2024  
Publication : 16/02/2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X			Arrivée : 18h05 -Délibération 009-2024		
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric					X	
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X				Arrivée : 18h25-Délibération 011-2024		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel					X	
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale		X	Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X			
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<b>Soit, pour cette séance :</b>		41	2		3

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

**Délibération n°005-2024 – Développement Economique-Tourisme  
Candidature à l'appel à projet régional ACTT (Accompagnement  
au Changement des Territoires Touristiques) – Candidature  
groupée avec ADRT47**

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Préfecture : 16/02/2024  
Publication : 16/02/2024

### Exposé des motifs :

Un appel à projet régional est lancé depuis 2022 sous l'intitulé : « ACTT : Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques ».

Il s'appuie sur la feuille Neo Terra qui structure désormais toutes les politiques publiques de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'objectif principal de ce dispositif régional est d'accompagner aux changements, les territoires et l'ensemble des acteurs des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable, en repensant via des transitions où des transformations, la performance touristique des entreprises et des territoires régionaux.

L'appel à projets ACTT peut venir en appui des territoires sur trois axes :

- 1. Soutenir l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable au travers de trois enjeux :**
  - Accompagner et valoriser les actions en faveur de la transition écologique ;
  - Sensibiliser les habitants, les visiteurs et les touristes aux enjeux du tourisme durable ;
  - Soutenir les stratégies d'inclusion sociale au sein d'un territoire de projet.
- 2. Favoriser le développement de la responsabilité sociétale des organisations et des entreprises (RSOE) avec un enjeu principal :**
  - Impulser la mise en œuvre de démarches RSOE au sein des entreprises et des structures touristiques.
- 3. Développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme avec deux enjeux :**
  - Repositionner l'offre touristique et de services du territoire ;
  - Améliorer la performance économique des structures touristiques, notamment par la transformation numérique des offices de tourisme et des socioprofessionnels du tourisme.

Dans ce cadre, des actions collectives (opérations de sensibilisation, élaboration d'une stratégie...) comme des actions individuelles (travaux de restructuration innovante d'office de tourisme, achat de matériel adapté à un public particulier...) pourront être soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Afin de faciliter la candidature des territoires lot-et-garonnais à cet appel à projets, l'agence de développement et de réservation touristique de Lot-et-Garonne (ADRT 47) a proposé de construire une candidature commune avec les territoires volontaires.

Le service Tourisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, l'office de Tourisme Fumel Vallée du Lot, l'office de Tourisme du Pays de Lauzun, l'office de Tourisme cœur de Bastide, l'office de Tourisme Pays de Duras, l'office de Tourisme Lot-et-Tolzac, l'Office de Tourisme Intercommunal Destination Agen, le Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne, avec l'Office de tourisme de l'Albret, en partenariat avec l'ADRT 47, ont ainsi décidé de déposer une candidature commune.

L'élaboration de celle-ci est assurée par l'agence, qui sera également en charge de la coordination et de la mise en œuvre du programme le cas échéant.

Le Pôle du Confluent et des Coteaux de Prayssas sera chargé de mettre en œuvre le programme opérationnel à l'échelle du territoire intercommunal.

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de Développement économique et notamment la promotion du tourisme

**Vu** les conditions de l'appel à projet « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine,

**Considérant** le diagnostic de territoire réalisé par l'ADRT 47 dans la cadre de la préparation à une démarche commune

**Où** l'exposé de Madame Jacqueline Seignouret, Vice-Présidente en charge du Tourisme,

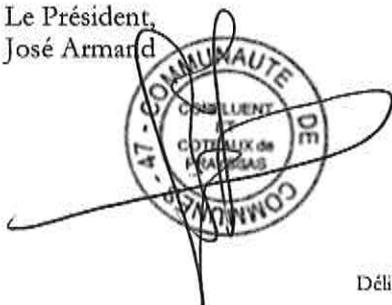
### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*41 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

- 1. Décide de participer** à l'appel à projets régional « Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques »
- 2. Autorise** le portage de la candidature groupée à l'appel à projet régional « ACTT » par l'ADRT 47,
- 3. Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération
- 4. Dit que**, le cas échéant, les dépenses engagées pour la mise en œuvre du programme seront prévues au budget.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

